

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-MARTIN-LES-EAUX
Séance du 9 septembre 2026

Nombre de membres :

afférents au C.M : 11

en exercice : 11

qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 04/09/2026

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame ROUZE Sylvie, Maire.

Présents : BARTHELEMY Jean-Paul, CHARVE Marianne, CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, CROUHY Michèle, GRENET Michel, MASCOT Vincent, ROUSSIER Victor, ROUSTAN Nathalie, ROUZE Sylvie, SEDRAOUI Rachid, TREILLET Jonathan

Secrétaire de séance : Monsieur BARTHELEMY Jean-Paul

Objet : Tableau des emplois

Le Maire propose à l'assemblée de fixer un tableau des emplois pour assurer une meilleure visibilité des emplois communaux.

Ce tableau sera annexé à toutes les délibérations autorisant la création ou la suppression d'un emploi permanent titulaire ou contractuel (article L.332-8 du code général de la Fonction Publique).

Vu le code général de la Fonction Publique et notamment son article L.313-1 ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article L.411-1, L.415-1 et L.4 du code général de la Fonction Publique,

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **DE DRESSER** le tableau des emplois de la Commune ainsi qu'il suit :

- Filière administrative

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	N° Délibération et Date de création ou modification	D.H.T	POSSIBILITE DE POURVOIR par un contractuel Art. L.332-8
ADMINISTRATIVE	Secrétaire général de mairie	Cadre d'emploi des adjoints administratifs, des rédacteurs et des attachés, secrétaire de mairie	Délibération n°12-2023 du 11 avril 2023	35	Oui
ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif	Cadre d'emploi des adjoints administratifs, des rédacteurs	Délibération n°56-2026 du 5 juin 2026	35	Oui

B – filière technique

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	N° Délibération et Date création ou modification	D.H.T.	POSSIBILITE DE POURVOIR par un contractuel Art. L.332-8
TECHNIQUE	Adjoint technique	Cadre d'emploi des adjoints techniques	Délibération du 13 mars 2002	35	Oui
TECHNIQUE	Adjoint technique	Cadre d'emploi des adjoints techniques	Délibération n°19-2018 du 26 avril 2018	35	Oui
TECHNIQUE	Agent d'entretien	Cadre d'emploi des adjoints techniques	Délibération n°05-2022 du 22 février 2022	7	Oui
TECHNIQUE	Adjoint technique	Cadre d'emploi des adjoints techniques	Délibération n°68-2026 du 9 septembre 2026	35	Oui

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Résultat du vote :

POUR : 9 (BARTHELEMY Jean-Paul, CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, CROUHY Michèle, GRENET Michel, MASCOT Vincent, ROUSSIER Victor, ROUSTAN Nathalie, ROUZE Sylvie, SEDRAOUI Rachid)

CONTRE : 2 (CHARVE Marianne, TREILLET Jonathan)

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE
CONFORME**

**Le Maire
Sylvie ROUZE**

